Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260211-DEL2026_05-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Février à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 4 Février 2026.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme BAUCHE Laëtitia, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLAUME Frédéric, M. SAINT-AIGNAN Willy

A été nommée secrétaire : Mme NIZAN Windy

2026/05 – Convention avec Le P'tit Club Micro crèche - Elven - Renouvellement de la place pour les familles trédionnaises

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame THOMAZIC Catherine.
Madame THOMAZIC Catherine rappelle au conseil municipal que par délibération du 20/01/2022, la commune a décidé de réserver une place à la micro crèche « Le Ptit Club » d'Elven.
Cette convention est arrivée à terme au 31/01/2026.
Cette place répond aux besoins de plusieurs familles et reste en complément d'un autre mode d'accueil (assistantes maternelles…).
Comment se passe la réservation de place au sein de l'association ?
La collectivité signe une convention avec Le P'tit Club pour la réservation d'une place au sein du P'tit Club d'Elven. La commune s'engage pour une durée de 2 ans, qui peut être renouvelable. Les résidents de la commune peuvent alors s'adresser directement à l'association pour l'inscription de leur enfant. L'attribution des places se fait par la directrice de la crèche dans le respect des critères de priorités définis par la collectivité et l'association.
En retour, la collectivité est informée de l'occupation des places réservées par leurs résidents, ainsi que des préinscriptions des familles en cours.
Le coût annuel pour 2026 pour la commune est fixé à 8 740 €, la facturation est établie trimestriellement. L'accompagnement de la CAF s'élève environ à 3 500 € par place et par an.

Il est proposé au conseil municipal :

- DE RENOUVELER la place à la micro crèche « Le Ptit Club » d'Elven à compter du 01 février 2026 pour une durée de 2 ans,
- DE DIRE qu'une convention sera établie entre la commune et le « Le Ptit Club » d'Elven et définira les modalités,
- Cette action sera précisée dans la convention globale territoriale signée avec la CAF,
- DE DONNER MANDAT à Monsieur le Maire ou à l'adjoint délégué pour signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2026
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

